



REF : PCH/DDCH/DCE/N°817/2023

Casablanca, le 03 MAI 2023

Appel à Candidature (1^{er} appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Chef de Service des Missions d'Accompagnement** au niveau de la Division Développement et Relation Assuré Affilié relevant de la Direction Régionale Guelmim Oued Noun/ Pôle Réseau/ Direction Générale Adjointe Assuré & Affilié.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Compétences et Evaluation / Direction Développement du Capital Humain, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Postes à pourvoir	Profil minimum requis	Compétences
Chef de Service des Missions d'Accompagnement / Division Développement et Relation Assuré Affilié/ Direction Régionale Guelmim Oued Noun	-Chef de Service et assimilé, ayant une ancienneté(*) d'au moins 1 an dans le poste ; Ou -Chef de Bureau, ayant une ancienneté(*) d'au moins 2 ans dans le poste ; Ou -Cadre de formation Bac+3 (licence ou équivalent) minimum, ayant une ancienneté(*) d'au moins 4 ans à la CNSS.	-Maîtrise des métiers de l'institution ; -Maîtrise des procédures internes relatives à l'affilié, l'assuré, aux conventions internationales et AMO ; -Capacité à gérer les missions en relation avec l'accomplissement des objectifs du Pôle Réseau ; -Capacité à piloter, encadrer et superviser une équipe de travail ; -Capacité à communiquer avec divers interlocuteurs ; -Capacité d'analyse et de synthèse des données.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction Développement du Capital Humain par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2023@cnss.ma** au plus tard le **22 Mai 2023** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Hassan BOUBRIK
Directeur Général